

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-180 du 14 Juillet 1978

portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité National MAB-PHI-PICG (L'Homme et la Biosphère, le Programme Hydrologique International et le Programme International de Corrélation Géologique).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 juillet 1978 ;

Sur proposition conjointe du Ministre de l'Enseignement du Premier Degré et du Ministre des Enseignements Technique et Supérieur ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

TITRE I - Création et Attributions

ARTICLE 1er - Dans le cadre des Programmes Internationaux, Intergouvernementaux de l'UNESCO, il est créé en République Populaire du Bénin, un Comité National pour l'Homme et la Biosphère (M A B), pour le Programme Hydrologique International (P H I) et pour le Programme International de Corrélation Géologique (P I C G), ci-après appelé Comité National MAB-PHI-PICG.

Il comprend une Assemblée Générale, un Bureau Exécutif et un Secrétariat Exécutif.

ARTICLE 2 - Le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB), le Programme Hydrologique International (PHI) et le Programme International de Corrélation Géologique (PICG) sont des Programmes Internationaux, Intergouvernementaux de l'UNESCO.

.../...

A) Le Programme MAB, lancé par l'UNESCO en 1974, doit permettre d'aborder selon une approche intégrée nouvelle, l'étude des interactions de l'activité humaine et des écosystèmes terrestres et aquatiques associés. L'objectif général du Programme est :

a) De préciser, dans les Sciences Exactes et Naturelles et dans les Sciences Sociales, les bases nécessaires à l'utilisation rationnelle et à la conservation des ressources de la biosphère et à l'amélioration des relations globales entre l'Homme et l'Environnement;

b) De prévoir les répercussions des actions présentes sur le monde de demain et par là mettre l'homme mieux à même de gérer efficacement les ressources naturelles de la biosphère.

Il porte sur 14 thèmes faisant l'objet des projets internationaux.

B) Le Programme Hydrologique International (PHI), démarré en Janvier 1975 par l'UNESCO, est un Programme Intergouvernemental à long terme centré sur les aspects scientifiques et éducationnels de l'hydrologie. Il vise à une meilleure connaissance des ressources en eau à l'échelle globale, régionale et nationale ; il est orienté vers les applications de l'hydrologie à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau et vers l'étude de l'influence de l'activité humaine sur les ressources hydriques et ses conséquences sur l'environnement. Il permettra de développer les principes scientifiques d'une politique rationnelle de l'eau. Il comporte six objectifs principaux qui sont :

a) Servir de cadre scientifique au progrès général des activités hydrologiques ;

b) Améliorer l'étude du cycle de l'eau et les méthodes scientifiques employées dans le monde pour l'évaluation des ressources en eau en vue de contribuer à une utilisation rationnelle de celle-ci ;

c) Evaluer l'influence des activités humaines sur le cycle de l'eau, considérée dans l'ensemble des conditions de l'Environnement ;

d) Promouvoir les échanges d'information sur les recherches hydrologiques et les progrès de l'hydrologie ;

e) Développer l'Enseignement et la formation professionnelle dans le domaine de l'hydrologie ;

f) Aider les Etats Membres à organiser et à développer leurs activités hydrologiques nationales.

C) Le Programme International de Corrélation Géologique (PICG), créé en 1973, ce grand programme géologique vise essentiellement selon le Plan à Moyen Terme de l'UNESCO pour 1977-1982, à une meilleure connaissance des phénomènes dont l'écorce terrestre est le siège, qui ont besoin d'être observés et évalués grâce à une coopération internationale et qui ont une influence directe sur l'origine et la répartition des ressources en minéraux et en combustibles.

C'est une entreprise interdisciplinaire à laquelle sont conviés des spécialistes de tous les domaines des sciences de la terre dans le cadre de diverses commissions, organisations et comités affiliés à l'Union Internationale des Sciences Géologiques.

La participation de l'UNESCO donne au Programme un caractère intergouvernemental.

L'exécution du P I C G n'a commencé qu'en 1974, mais d'importants résultats apparaissent déjà, comme : la classification des granits contenant de l'étain, du tungstène et du beryllium, la corrélation des sédiments de la fin du Territoire de la Région Méditerranéenne avec ceux de la Mer Noire et de la Caspienne, la définition de la démarcation entre le protérozoïque et le phanérozoïque. etc...

L'UNESCO assure la planification, la coordination, les consultations et liaisons internationales de ce programme au moyen des groupes de travail, des séminaires et des stages d'études internationales et grâce à la publication des cartes thématiques représentant la synthèse finale des données géographiques et géologiques. L'UNESCO apporte aussi son aide aux Etats Membres pour la formation des Spécialistes des sciences de la terre, en dehors des projets qui peuvent être financés par le P N U D ou par d'autres Institutions de financement.

La recherche scientifique proprement dite sera menée par les Etats Membres avec participation de l'aide extérieure.

L'Antenne Béninoise du P I C G, créée en 1975 par les Chercheurs de l'Université et de la Direction des Mines, a prouvé son dynamisme et son efficacité. Dans ce nouvel ensemble, elle devra pouvoir trouver les moyens qui lui manquent.

Ces trois programmes comportent des projets à l'exécution desquels notre pays doit apporter sa contribution.

ARTICLE 3 - Le Comité National MAB-PHI-PICG a pour tâche principale d'élaborer et de proposer au Gouvernement les programmes béninois de participation à ces trois programmes internationaux et de superviser la mise en œuvre de ses programmes nationaux.

Ainsi il doit pouvoir proposer au Gouvernement des Programmes de Recherches interdisciplinaires et intergouvernementales dont les principaux objectifs sont cités à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 - Le Comité National MAB-PHI-PICG est placé sous la tutelle du Ministre des Enseignements Technique et Supérieur.

.../...

TITRE II - Composition

ARTICLE 5 - Le Bureau Exécutif du Comité National MAB-PHI-PICG est composé comme suit :

Président : Le Ministre des Enseignements Technique et Supérieur ou son représentant ;

1er Vice-Président : Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique ou son représentant ;

2ème Vice-Président : Le Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, Président de la Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO ou son représentant ;

3ème Vice-Président : Le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ou son représentant ;

Un Secrétaire Exécutif : qui doit être un Chercheur compétent et dynamique,

Un Secrétaire Exécutif Adjoint : qui est le Secrétaire Général de la Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO.

ARTICLE 6 - Chargés de la coordination des activités du Comité National MAB-PHI-PICG, le Secrétaire Exécutif et le Secrétaire Exécutif-Adjoint sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres.

ARTICLE 7 - Sont membres du Comité National MAB-PHI-PICG les institutions, services ou responsables cités ci-dessous :

- 1° - Recteur de l'Université Nationale du Bénin
- 2° - Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO
- 3° - Faculté des Sciences et Techniques
- 4° - Faculté des Sciences Agronomiques
- 5° - Faculté des Sciences de la Santé
- 6° - Commission Nationale de l'Environnement
- 7° - Direction de la Recherche Scientifique et Technique
- 8° - Faculté des Sciences Juridiques et Economiques
- 9° - Faculté des Sciences Humaines
- 10° - Direction de la Recherche Agronomique
- 11° - Direction des Pêches
- 12° - Direction des Eaux, Forêts et Chasses
- 13° - Direction du Génie Rural
- 14° - Direction du Génie Sanitaire

.../...

- 15° - Service Phytosanitaire et Défense des Cultures
- 16° - Direction de la Nutrition et de l'Alimentation Appliquée
- 17° - Direction de l'Habitat et de la Construction
- 18° - Direction de l' I N F R E
- 19° - Direction de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale
- 20° - Direction des Activités de Jeunesse
- 21° - Antenne Béninoise du P I C G
- 22° - Société Béninoise d'Electricité et d'Eau
- 23° - S N A F O R
- 24° - Office Béninois des Mines
- 25° - Direction de l'Hydraulique
- 26° - Service de l'Aménagement du Territoire.

TITRE III - Organisation et Fonctionnement

ARTICLE 8 - Le Comité National MAB-PHI-PICG se réunit deux fois par an ou sur convocation de son Président. Le Bureau Exécutif se réunit une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le Bureau Exécutif est chargé d'assurer le fonctionnement du Comité et de suivre l'exécution de ses travaux.

ARTICLE 10 - Les Ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel...

Fait à COTONOU, le 14 Juillet 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

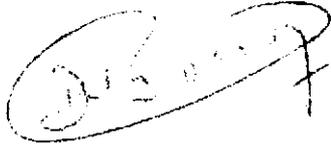
Le Ministre de l'Enseignement du
Premier Degré,

Le Ministre des Enseignements
Technique et Supérieur,

Vincent GUEZODJE

Augustin HONVOH

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé du Plan, de la Statis-
tique et de la Coopération Technique,



François DOSSOU

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérationnelle,



Philippe AKPO

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre Délégué auprès du Président,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Orientation Nationale, chargé
de l'intérim,



Martin Dohou AZONHIHO

Le Ministre de la Santé Publique,

Issifou BOURATMA

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MEPD ~~METS~~ ~~MPSCT~~ ~~MISON~~ ~~MIRAC~~ ~~MSP~~ 24
autres Ministères 9 DPE ~~DGAJL~~ ~~INSAE~~ 6 ICE ~~4~~ ~~DOCT~~ ~~ONEPL~~ Cde Chanc. 3 UNB ~~EASIEB~~ ~~PR~~ 6
Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO 8 BCP 1 JORPB 1.-